



CHARTRE JARDINAGE et ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement pour un développement durable est maintenant l'affaire de tous et en particulier de nous les jardiniers. Dans nos jardins familiaux, par notre action individuelle et collective et en liaison avec les autres acteurs oeuvrant en ce sens, nous nous engageons à mettre en œuvre les pratiques suivantes favorisant durablement la protection de la nature et préservant la santé des hommes.

1/ Bien gérer la matière organique :

- réaliser une analyse de la terre par un laboratoire, *au moment de la création des jardins*, à l'initiative et à la charge de la structure gérant les parcelles de jardins pour permettre de déterminer la composition de la terre et de corriger ses éventuelles déficiences par des apports d'engrais organiques ou d'amendements organiques appropriés.
- protéger et développer la couche d'humus, par la pratique rationnelle du compostage individuel et/ou collectif.
- organiser le broyage des déchets verts grossiers pouvant être incorporés au compostage.
- pratiquer d'autres techniques de travail du sol : le bêchage profond avec retournement du sol a des inconvénients prouvés (déstructuration du sol par enfouissement de la couche d'humus et réduction de la vie microbienne). Il faut donc lui préférer une aération régulière du sol à la fourche-bêche, ou avec un aérateur mécanique de type grelinette.
- ne pas laisser la terre à nu pour éviter les risques de lessivage (éléments minéraux entraînés en profondeur) ou d'érosion du sol, mais utiliser des plantes couvrantes type engrais verts ou un couvert de feuilles mortes ou de tontes de gazon en hiver.

2/ Maîtriser la consommation de l'eau :

- faire contrôler la consommation d'eau par la structure gérant le site des jardins familiaux, en particulier par la pose de compteurs individuels, d'électro-vannes ou par toute méthode.
- favoriser systématiquement la récupération des eaux pluviales (récupérateurs d'eau avec les abris de jardin ; équipement des bâtiments collectifs...)
- arroser de façon pertinente, en fonction des conditions climatiques et des sols, en privilégiant les arrosages espacés et conséquents amenant la plante à développer des racines profondes pour la recherche de l'eau.
- limiter l'évaporation par la pratique du paillage (les matériaux pouvant provenir du broyage des déchets verts) et des binages réguliers.

3/ Choisir judicieusement les plantes cultivées :

- privilégier les végétaux adaptés au climat, à l'exposition et à la structure des sols, ainsi que des végétaux peu gourmands en eau, surtout en été.
- pratiquer la rotation des cultures et des familles de légumes (assolements), sur trois ou quatre ans pour éviter l'épuisement du sol et casser le cycle des maladies et des ravageurs.
- savoir associer des végétaux complémentaires et à l'inverse dissocier les plantes aux actions réciproques négatives.

4/ Cultiver un jardin et des plantes en pleine santé :

- substituer l'utilisation des traitements et amendements organiques à l'utilisation des traitements et amendements chimiques, en particulier les insecticides à base de plantes, de plus en plus présents dans le commerce.
- promouvoir l'utilisation de purins à base de plantes, soit de plantes cultivées dans les jardins comme la grande consoude, soit de plantes prélevées dans la nature (orties, fougères aigles, prêles,..) en dehors des espaces pollués comme le bord des routes. Selon leur dosage ces purins peuvent être utilisés comme engrais, produits de traitements ou encore activateurs de compost.

5/ Etre attentif au problème des déchets :

- éliminer les dépôts incontrôlés de déchets dans les jardins.
- réutiliser les déchets verts par le compostage, précédé si besoin est d'un broyage des déchets grossiers.
- encourager et former les jardiniers à utiliser le tri sélectif, organisé maintenant par beaucoup de collectivités locales pour les autres déchets..
- organiser une fois par an une collecte des déchets lourds ou encombrants et leur transport vers une déchetterie.

6/Favoriser les prédateurs naturels alliés des jardiniers :

- maintenir ou aménager sur chaque parcelle et sur les espaces collectifs de petits espaces « sauvages » lieu de reproduction et d'hivernage des prédateurs.
- planter des haies ou poser des nidoirs pour favoriser la reproduction des oiseaux.
- encourager le fleurissement des parcelles surtout par des plantes riches en pollens à miel.
- aménager si possible une petite mare alimentée par les eaux pluviales, lieu de reproduction des batraciens et abreuvoir pour les oiseaux.

7/ Embellir les jardins :

- soigner sa parcelle : chaque jardinier doit être soucieux de sa parcelle (espace cultivé, allées, abris de jardin et leurs abords) et de son fleurissement.
- participer à des travaux collectifs permettant le nettoyage et l'embellissement des espaces communs de chaque site
- contribuer à l'harmonie de la cité : les sites des jardins dont la majorité d'entre eux est maintenant intégrée dans le tissu urbain doivent être des espaces beaux et attractifs, condition de leur durée.

« La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs s'engage à diffuser des documents d'accompagnement et des fiches techniques permettant de former et d'informer les jardiniers sur ces pratiques pour qu'ils soient, encore plus, des éco-citoyens ».